



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 12 septembre 2023

SOMMAIRE

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

. Arrêté PREF/SCPPAT/2023254-0047 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la préfecture des Pyrénées-Orientales

. Arrêté PREF/SCPPAT/2023254-0048 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature pour l'ordonnancement de la dépense via CHORUS Formulaire



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Réf. : Laurence REFFAY

Mél : pref-coordination@pyrenees-orientales.gouv.fr

Tél : 04.68.51.65.17

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° PREF/SCPPAT/2023254-0047
portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement
de la préfecture des Pyrénées-Orientales

Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 26 septembre 2019 nommant Monsieur Jean-Marc BASSAGET, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Céret ;
- VU** le décret du 15 décembre 2021 nommant Madame Delphine BOYRIE, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU** le décret du 18 janvier 2022 nommant Monsieur Yohann MARCON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;
- VU** le décret du 10 mai 2022 nommant Monsieur Didier CARPONCIN, sous-préfet de Prades ;
- VU** le décret du 25 novembre 2022 nommant Monsieur Patrice BOUZILLARD, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU** l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023111-0001 du 21 avril 2023 portant organisation de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2020-353-0001 du 18 décembre 2020 portant nomination des agents du secrétariat général commun départemental des Pyrénées-Orientales, nommant Madame Christine RUMAIN, directrice du secrétariat général commun départemental des Pyrénées-Orientales ;
- SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Yohann MARCON, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État relevant du périmètre de la préfecture des Pyrénées Orientales et dans le cadre de la gestion des crédits pour lesquels le préfet des Pyrénées-Orientales est ordonnateur secondaire ;

Article 2 : Délégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du programme 354 « Administration territoriale de l'État », aux personnes suivantes :

Nom	Fonction	Montant maximal par engagement
Patrice BOUZILLARD	Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet	-
Delphine BOYRIE	Directrice de cabinet du préfet	-
Didier CARPONCIN	Sous-préfet de Prades	-
Jean-Marc BASSAGET	Sous-préfet de Céret	-
Dominique BAULOZ	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Prades	1 500,00 €
Maud BERNARD	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Céret	1 500,00 €
Mathieu ROUQUET	Directeur des sécurités	1 500,00 €
Audrey SARTRE-ALBASI	Cheffe du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle (BRECI)	1 500,00 €
Olivier THEPEGNIER	Agent de résidence	1 000,00 €
Jean-Louis RICART	Agent de résidence	1 000,00 €
Arnaud BAUDSON	Chef de garage	1 000,00 €

Cette délégation s'exerce dans la limite des attributions des agents désignés et des montants indiqués dans cette même annexe.

Article 3 : Sont habilités à effectuer des paiements par carte achat et sont à ce titre délégataires pour l'ordonnancement des dépenses du programme 354 « Administration territoriale de l'État », dans la limite des plafonds mentionnés, les personnes suivantes :

Nom	Fonction	Montant maximal par transaction
Thierry BONNIER	Préfet	1 000,00 €
Yohann MARCON	Secrétaire général de la préfecture	1 000,00 €
Patrice BOUZILLARD	Sous-préfet chargé de mission auprès du préfet	1 000,00 €

Delphine BOYRIE	Directrice de cabinet du préfet	1 000,00 €
Didier CARPONCIN	Sous-préfet de Prades	1 000,00 €
Jean-Marc BASSAGET	Sous-préfet de Céret	1 000,00 €
Christine RUMAIN	Directrice du secrétariat général commun départemental	1 000,00€
Dominique BAULOZ	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Prades	1 000,00 €
Maud BERNARD	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Céret	1 000,00 €
Audrey SARTRE-ALBASI	Cheffe du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle (BRECI)	1 000,00 €
Olivier THEPEGNIER	Agent de résidence	1 000,00 €
Jean-Louis RICART	Agent de résidence	1 000,00 €
Arnaud BAUDSON	Chef de garage	1 000,00 €

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le 11 septembre 2023

Le préfet,


Thierry BONNIER



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Réf. : Laurence REFFAY

Mél : pref-coordination@pyrenees-orientales.gouv.fr

Tél : 04.68.51.65.17

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° PREF/SCPPAT/2023254-0048
portant délégation de signature pour l'ordonnancement de la dépense via CHORUS
Formulaire

Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code des juridictions financières et notamment son article L.131-13, alinéa 3° ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2023254-0047 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1er : Délégation de signature est donnée pour l'engagement juridique de la dépense et la certification du service fait, dans l'application Chorus Formulaire, aux agents de la préfecture cités dans le tableau ci-dessous, chacun pour son domaine de compétence :

NOM - Prénom	Service	Saisisseur ou Valideur (S ou V)	Programme (BOP)
MESTRES Murielle	DCL - BCBDE	S/V	BOP 119 et 754
THOMAS Yvan-Noël	DCL - BCBDE	S/V	BOP 119 et 754
BILLANT Constance	DCM – BMI	S/V	BOP 303
DACHS Virginie	DCM – BMI	S/V	BOP 303
LANDRA July	Cabinet	S/V	BOP 216
HIERREZUELO Léa	Cabinet - BOPPAS	S/V	BOP 216, 129 et 207
BOULDOUYRE Geordy	Cabinet - BOPPAS	S/V	BOP 216, 129 et 207
CABROL Solange	Cabinet - BOPPAS	S/V	BOP 216, 129 et 207
CATENA Cynthia	Cabinet - BOPPAS	S/V	BOP 216, 129 et 207
DEL-FRARI Julie	Cabinet - BOPPAS	S/V	BOP 216, 129 et 207
LETEURTRE Bruno	DCL - BCLUE	S/V	BOP 216 et 207
MEYER Valérie	DCM - BRGE	S/V	BOP 232 et 218
ROUSSEL Nathalie	DCM - BRGE	S/V	BOP 232 et 218
CHARLES Marie-Christine	SGCD - RH	S/V	BOP 148
KHERAB Martine	Cabinet – BRECI	S/V	BOP 129
PARENTEAU Amélie	SCPPAT	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147
DUBOS Philippe	SCPPAT	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147
IDRAC Claudie	SCPPAT	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147
KRATZ Martine	SCPPAT	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147
MARILLER Martine	SCPPAT	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147
TOLOSA Martine	SCPPAT	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147
REFFAY Laurence	SCPPAT	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147
RUFFAT Maryse	SCPPAT	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147

RISKIESWIEZ Lysa	SCPPAT	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147
BARTROLICH Adrien	SCPPAT	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147
GERMAIN Anne-Marie	Sous-Préfecture de Prades	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147
DUBREUIL Nathalie	Sous-Préfecture de Prades	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147
SARDA Laurent	Sous-Préfecture de Céret	S/V	BOP 380, 119, 122, 112, 161 et 147
HUBERT Lydie	Agent DDTM	S/V	BOP 207 – Mission Préfecture
ROSELL Sophie	Agent DDTM	S/V	BOP 207 – Mission Préfecture

Article 2 : Délégation de signature est donnée à :

Madame Muriel MOLINER, chef du bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État,

Madame Pascale ZANTE, adjointe au chef de bureau, chef du pôle « contrôle budgétaire »,

Monsieur Bruno LETEURTRE, chef du bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement,

Monsieur Olivier FORMA, adjoint au chef de bureau,

Monsieur Sébastien DOMINGO, chef du bureau de la migration et de l'intégration,

Madame Constance BILLANT, adjointe au chef de bureau, chef de la section asile – éloignement – contentieux,

Madame Safia FATMI, adjointe au chef de bureau, chef de la section des titres de séjour,

Monsieur Ilyasse RASSOULI, chef du bureau de la réglementation générale et des élections,

Madame Valérie TERRIS, adjointe au chef de bureau,

Madame Amélie PARENTEAU, cheffe du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial par intérim,

Madame July LANDRA, adjointe au directeur des sécurités,

Madame Léa HIERREZUELO, cheffe du bureau de l'ordre public et des polices administratives de sécurité,

Madame Julie DEL FRARI, cheffe du pôle "polices administratives",

Monsieur Geordy BOULDOUYRÉ, chef du pôle "sécurité intérieure",

Madame Audrey SARTRE-ALBASI, chef du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle,

Madame Christine MEYA, adjointe au chef de bureau,

Madame Dominique BAULOZ, secrétaire générale de la sous-préfecture de Prades,

Madame Maud BERNARD, secrétaire générale de la sous-préfecture de Céret,

A l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les certificats de service fait d'acompte ou de solde (certification technique du service instructeur).

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le 11 septembre 2023

Le préfet,

Thierry BONNIER